

Émissions évitées et compensation carbone



Une organisation peut déterminer les puits et réservoirs de GES permettant de capter et concentrer les GES pour éviter leur largage dans l'atmosphère (croissance forestière, préservation des sols, etc.) dans et en dehors de sa chaîne de valeur. Une organisation peut aussi déterminer les émissions de GES évitées par ces activités par rapport à un scénario de référence.

Cependant, l'organisation ne doit pas déduire ces émissions évitées ou compensées des émissions totales, mais peut les comptabiliser et les analyser à part comme bonne pratique.

Deux typologies d'émissions peuvent être analysées en option et comme bonne pratique d'une Comptabilité Carbone Analytique :

- Les émissions évitées, par les produits ou services vendus ou par du financement de projets de réduction d'émissions

Il convient de calculer le différentiel de niveau d'émissions de GES par rapport à un scénario de référence, soit sous l'effet des produits ou services vendus qui se substituent à un usage plus carboné chez les clients finaux ; soit sous l'effet de financement de projet en dehors de sa chaîne de valeur (achats de crédits carbone certifiés, contrats d'énergie bas carbone...).

- Les émissions négatives ou compensées par l'absorption directe, indirecte ou via du financement de projet de séquestration

Il s'agit de calculer dans sa chaîne de valeur le développement de ses puits de carbone (absorption directe) ou ceux en amont (dans la supply chain) et en aval (chez les utilisateurs finaux) à partir de référentiels disponibles (ISO 14064 ou GHG-P) ; ainsi que les émissions négatives provoquées en dehors de sa chaîne de valeur par du financement de projets grâce à des méthodologies (UNFCCC, labels, standards internationaux).
